



Communiqué

Le Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS-NC) tient à rappeler que l'ensemble de ses logos, emblèmes et signes distinctifs constituent des éléments identitaires du mouvement sportif calédonien. À ce titre, ils sont protégés et ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

En conséquence, toute utilisation, reproduction ou diffusion de ces logos et emblèmes est soumise à l'autorisation préalable et expresse du CTOS-NC. Leur usage ne saurait être réalisé librement par des tiers, quels qu'en soient le contexte ou la finalité.

Le CTOS-NC souligne en particulier que ses logos et emblèmes n'ont pas vocation à être associés, directement ou indirectement, à des opérations de communication ou à des actions relevant de la propagande politique. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés dans le cadre d'une campagne électorale. Ceci afin d'éviter toute confusion quant à la position du mouvement sportif pouvant laisser penser à un éventuel soutien à une candidature, un parti ou une formation politique.

Cette exigence s'inscrit dans le respect des principes fondamentaux qui régissent le CTOS-NC. Il est ainsi rappelé que l'article 2 de ses statuts dispose que : « Le CTOS de Nouvelle-Calédonie s'interdit toute appartenance d'ordre politique et religieux. »

Le CTOS-NC demeure attaché aux valeurs de neutralité, d'indépendance et de rassemblement portées par le mouvement sportif. Il veillera au respect de ces principes ainsi qu'à la protection de son identité institutionnelle.